

N/Réf. : IM/GBR

TOURS, 22 février 2021



Dans le cadre du droit à l'information, la qualité des documents envoyés aux agents, à savoir les RIS et EIG, dépend de la complétude des données carrières. Ainsi, il appartient aux employeurs de vérifier et de compléter, si nécessaire, les données carrières de leurs agents.

**Le service « Simulation de calcul » de pension CNRACL et l'envoi des EIG :**

Le portefeuille du service « Simulation de calcul » de pensions CNRACL de votre espace personnalisé est alimenté de la liste des agents nés en **1956**, **1961** et **1966** qui seront destinataires d'une estimation indicative globale (EIG) courant 2021.

**Le service « Gestion des comptes individuels retraite » et l'envoi des RIS :**

Par ailleurs, pour les agents nés en **1971**, **1976**, **1981** et **1986**, et donc destinataires d'un relevé de situation individuelle (RIS) en 2021, vous pouvez d'ores et déjà utiliser le service « Gestion des comptes individuels retraite » pour demande les dossiers et compléter, si nécessaire, leurs données carrières.

La date limite de transmission de ces dossiers est fixée au **31 MAI 2021**.

La CNRACL lance également une **nouvelle campagne de Qualifications des Comptes Individuels Retraite (QCIR)**, pour les agents nés en 1963 (catégorie A uniquement) et 1968 (toutes catégories) qui bénéficieront d'une EIG en 2023. Vous trouverez les dossiers en « demande à effectuer » dans votre espace personnalisé sous la rubrique « Carrière » puis « Qualification des Comptes Individuels Retraite »



Madame **Gaëlle BEN REJEB** (02.47.60.85.17) du service Retraites du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, se tient à votre disposition pour toute aide souhaitée quant à la saisie des données de carrière.